© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Interdiction de casino.

Par Profil supprimé Postée le 28/07/2010 16:22

> je me suis fais interdire de casino voila deux ans; depuis je joue de façon raisonable au poker en ligne.
> maintenant qu'il faut passer sur des sites français ; est-ce que j'ai le droit "légalement" de jouer ?
> est-ce que si je gagne, ils sont en droit de ne pas me payer ?

Mise en ligne le 05/08/2010

Bonjour,

Tout d'abord félicitations pour être parvenu à une utilisation "raisonnable" des jeux de hasard et d'argent. Concernant votre question, oui l'interdiction de casinos dont vous faites l'objet concerne bien les salles de jeux françaises ainsi que les sites de jeux en ligne, les opérateurs autorisés par la loi ayant obligation de faire obstacle à l'inscription du joueur sur leurs sites (loi du 12 mai 2010 et décret 2010-518, article 19).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre question, soit sur le site, soit au 09 74 75 13 13 (de 8h à 2h), 7 jrs/7, coût d'un appel local.

Cordialement